

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 39 (1910)
Heft: 9

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

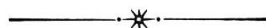
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas de couleur politique et dans tous les cas, elle reste un louable et noble sentiment. D'ailleurs, dans tout le cours de son remarquable travail, M. Després professe des principes religieux, dont la sincérité ne peut être légitimement contestée. Il a voulu édifier et instruire; il y a parfaitement réussi. Par surcroît, il a vivement intéressé les lecteurs du *Bulletin*; en retour, ces derniers lui expriment leurs chaudes félicitations, et surtout le remercient d'une collaboration qu'ils estiment et apprécient.

Julien FAVRE.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Une caisse d'épargne scolaire a été fondée à Saint-Antoine cet hiver. Immédiatement, elle a obtenu les faveurs des parents et des enfants. En cinq semaines, soit du 9 décembre au 15 janvier dernier, les écoliers de Saint-Antoine ont déposé dans la tirelire commune plus de quatre cents francs.

— L'assemblée communale de Chiètres a décidé de créer une nouvelle classe primaire. On espère également, dans le grand village, que le projet de fondation d'une école secondaire pour Chiètres et les environs ne tardera pas à être réalisé.

Zoug. — Le Dr Ruttimann, avocat, à Zoug, a adressé au Conseil fédéral un recours de droit public pour demander qu'il soit enjoint au canton de Zoug de supprimer, comme contraire à la constitution fédérale : 1^o Une disposition de la loi de 1898, qui dit que l'enseignement dans les écoles primaires comprend comme matière obligatoire, en premier lieu, l'enseignement religieux (le catéchisme et l'histoire biblique); 2^o le paragraphe de la même loi qui dit que le Curé de la localité est d'office membre de la commission scolaire.

Le Conseil fédéral a écarté le recours comme tardif, quant à la loi incriminée, et comme non motivé par des faits concrets.

Valais. — Le 1^{er} avril, a été clôturé au Collège de Sion une série de conférences pédagogiques organisées spécialement pour les instituteurs du Valais allemand. Sur environ 90 instituteurs, 65 avaient répondu à l'appel. Tous avaient leur quartier établi dans les locaux réservés aux écoles normales, dont les élèves étaient en vacances. Pendant les quatre jours qu'ont duré les exercices, les participants ont été très exacts et en ont largement profité. Le directeur des cours était M. le Dr Beck, le distingué professeur d'Université. Les instituteurs sont

rentrés dans leurs foyers charmés et enchantés de la belle gerbe de directions utiles, dont ils pourront faire profiter leurs écoliers.

Thurgovie. — Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une nouvelle loi sur l'organisation de l'Ecole normale qui prévoit quatre cours annuels et l'admission d'élèves du sexe féminin.

Zurich. — Les 15 et 16 avril derniers, on a donné à l'aula de l'école du Hirschengraben, à Zurich, un cours scientifique sur l'alcoolisme. Le Dr Scharffenberg, de Christiania, a traité des principes du mouvement antialcoolique moderne; le professeur Bleuler, de la psychologie du buveur; le Dr Otto Diem, d'Hérisau, de l'alcool et de l'hygiène de la race; M. J. Bosshard, directeur de l'Asile de relèvement des buveurs d'Ellikon, du traitement des buveurs; le Dr Scharffenberg, de la lutte antialcoolique en Norvège; le Dr R. Hercod, de Lausanne, de la législation sur les auberges en Suisse et sa réforme; enfin, le juge d'appel, Otto Lang, de l'alcoolisme et du crime.

Bâle. — La *Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons* organise dans cette ville, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du département de l'Instruction publique du canton de Bâle-Ville, le XXV^{me} cours normal suisse de travaux manuels. Il aura lieu du 10 juillet au 6 août 1910. Il comprend les divisions suivantes : Le cours élémentaire, le cartonnage, le travail du bois à l'établi et le cours de perfectionnement, la sculpture, le modelage, le travail sur métaux, le cours pratique de chimie et physique, le cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes. L'enseignement sera donné en français et en allemand. Les participants peuvent choisir le cours qu'ils désirent prendre. Chaque branche sera enseignée à raison de 9 heures par jour. Le samedi après midi sera consacré à des courses ou à la visite des curiosités de Bâle et des environs. La finance d'inscription est payable dans la première semaine du cours. Les frais de logement et de pension s'élèveront à environ 90 fr. La Confédération accordera à chaque participant une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son canton. Le directeur du cours est M. Angst, conseiller d'éducation. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 mai 1910.

France. — M. Emile Levasseur faisait tout récemment, à l'Académie des sciences morales et politiques, une communication sur « la statistique de l'enseignement primaire ».

L'éminent sociologue constate, depuis vingt ans, une progressive diminution dans la fréquentation scolaire. Le nombre des élèves instruits dans les écoles primaires était de 5,521,000 en 1889; il ne dépasse pas en 1908 le chiffre de 5,451,000.

M. Levasseur estime que cette diminution, plus marquée encore l'an dernier, a pour causes l'affaiblissement de la natalité, mais surtout et pour la plus grosse part, les lois contre l'enseignement congréganiste qui fermèrent un grand nombre d'écoles.

— Dans les Universités françaises, les diplômes techniques sont de plus en plus recherchés. En 1908, le nombre total des diplômes techniques délivrés était de 263; il passe à 314 en 1909, en augmentation de 20 % environ sur l'année précédente.

La plus grande autonomie a été laissée aux Universités pour l'organisation de ces diplômes; les uns sont de portée générale, comme les diplômes d'ingénieur-chimiste (66 ont été délivrés en 1909), d'ingénieur-électricien (70 en 1909), d'agronome, d'ingénieur-mécanicien; les autres concernent des spécialisations intéressant plus particulièrement les régions voisines des Universités, qui reçoivent des groupements professionnels intéressés ou des villes les ressources nécessaires pour l'organisation de ces enseignements spéciaux. C'est ainsi que l'on délivre à Dijon un diplôme supérieur d'études œnologiques, à Grenoble le diplôme d'ingénieur-papetier, à Nancy celui d'ingénieur-brasseur, à Grenoble un diplôme de chronométrie et à Nancy un diplôme d'ingénieur géologue.

C'est à l'Université de Nancy que ces diplômes techniques ont pris le plus d'importance; cette Université confère les diplômes d'ingénieur-chimiste, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-brasseur, d'ingénieur-géologue, d'études de brasserie, d'études de laiterie, d'études agronomiques; cent onze de ces diplômes ont été délivrés en 1909 à Nancy.

Prusse. — La ville de Berlin avait déjà acheté et aménagé quatre espaces étendus où les enfants des classes pauvres peuvent respirer et s'ébattre. Elle vient d'acquérir encore un nouveau terrain et un petit bois qu'il destine au même usage. Le nombre des « terrains de jeux » uniquement réservés aux enfants y sera donc maintenant de six.